

DECISION N° 2015/45
portant délégation de signature générale à
Mme Anne-Laure RIQUET Directrice-adjointe

Fax : 05.49.68.30.00
www.chnds.fr

LE DIRECTEUR,

Vu le code de la santé publique et notamment les articles du dit code L.6143-7, R.6143-38 et D.6143-33 à D.6143-35 du code de la santé publique,

Vu l'arrêté ministériel du 28 novembre 2011, nommant Monsieur André RAZAFINDRANALY, Directeur du centre hospitalier Nord Deux-Sèvres et du centre hospitalier de Mauléon,

Vu l'arrêté ministériel du 8 juillet 2013, nommant Madame Anne-Laure RIQUET, Directrice adjointe au centre hospitalier Nord Deux-Sèvres et au centre hospitalier de Mauléon,

DECIDE

Article 1

En cas d'absence ou d'indisponibilité de M. André RAZAFINDRANALY, Directeur du centre hospitalier nord Deux-Sèvres et du centre hospitalier de Mauléon, une délégation générale de signature est donnée à Madame Anne-Laure RIQUET, directrice-adjointe, à l'effet de signer, pour et au nom de M. André RAZAFINDRANALY, toutes correspondances, tous actes et documents administratifs nécessaires à la bonne marche de l'établissement.

Article 2

Cette décision prend effet le 14 octobre 2015.

Article 3

La présente décision sera notifiée à Mme la Trésorière du centre hospitalier nord Deux-Sèvres et communiquée au conseil de surveillance du centre hospitalier nord Deux-Sèvres.

Fait à Parthenay, le 14 octobre 2015.

Le Directeur,

André RAZAFINDRANALY

Diffusion :

- Mme Anne-Laure RIQUET, directrice-adjointe,
- dossier personnel,
- direction,
- trésorière principale du centre hospitalier nord Deux-Sèvres,
- recueil des actes administratifs- Préfecture des Deux-Sèvres.